

2 Résumé non technique de l'étude d'impact

L'objectif de ce paragraphe est de présenter les éventuels effets du site de Mediacovrac par rapport à son environnement. Le site est existant.

2.1 Intégration dans le paysage

Le site est existant, il est localisé dans la zone Portuaire de Marseille, avec la mer Méditerranée au sud (La Darse). Les vues permanentes du site se font depuis le Nord, l'Est ou l'Ouest du site. Le site est intégré dans une zone portuaire en activité. Les bacs de stockage ont une hauteur maximale de 15 m. La vue depuis le Sud se fait depuis la Darse et ne peut donc pas être considérée comme impact permanent. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'impact paysager est négligeable.

2.2 Impacts sur la ressource en eau

La ressource en eau provient du réseau communal. La consommation d'eau comprend :

- la consommation du personnel ;
- le lavage des camions au niveau de l'aire de lavage ;
- le lavage des bacs de stockage

La consommation pour les besoins du personnel est d'environ 500 m³/an. La consommation d'eau de lavage est d'environ 150 m³ d'eau/an. Cette consommation est relativement faible, de plus, elle provient du réseau communal donc l'impact sur la ressource naturelle est négligeable. Mediacovrac limite sa consommation en limitant le nombre de lavages.

2.3 Impacts des rejets liquides

Les réseaux de rejets sont séparatifs : eaux usées, eaux pluviales.

Les seules eaux de procédés sont les eaux de lavage qui sont collectées et éliminées en tant que déchets (fonds d'huiles végétales + eau de lavage = environ 200 tonnes/an).

La collecte des eaux usées et pluviales et le débourbeur localisé au niveau de la zone de lavage des camions déshuileurs (une fois raccordé) permettent de limiter l'impact des rejets associés aux eaux de lavage des camions.

2.4 Impacts sur le sol et le sous-sol

L'activité de stockage de produits liquides, en fonctionnement normal, n'est pas génératrice de pollution. L'ensemble des bacs de stockage sont en rétention. De plus, les zones de rétention sont régulièrement inspectées par du personnel formé. L'établissement ne procède à aucun prélèvement d'eaux de surface ou souterraines.

2.5 Impacts des rejets atmosphériques

Les principales sources d'émissions atmosphériques proviennent :

- De la respiration des bacs ;
- Des transferts de produits liquides par camions et par navires.

En règle générale, le produit est importé par navire (une quarantaine/an) et est redistribué par des camions qui font des navettes vers les proches usines ou bien est réexporté en bateaux pour des lots importants ou en containers. Le flux représente environ 4 000 chargements/an camion (citerne de 30 m³) ou containers. La capacité des navires est comprise entre 10 000 et 20 000 tonnes, exceptionnellement 30 000 tonnes.

Les produits stockés ne sont pas volatils et les cuves de stockage sont munies d'évents simples, donc l'impact lié aux rejets des respirations des bacs est limité.

Les camions utilisés pour la redistribution répondent aux dernières normes environnementales et permettent le transport pour un poids total en charge (PTC) de 44 tonnes limitant ainsi le rejet en CO₂.

Les pompes sont électriques et les chaudières eau chaude sont alimentées au gaz naturel, limitant également l'impact du site sur l'air.

2.6 Impacts liés aux émissions sonores et vibrations

L'étude acoustique réalisée en octobre 2012 ne fait apparaître aucune non-conformité. L'activité de stockage et de dépotage de produits liquides n'est pas génératrice de vibrations. L'impact du site associé aux émissions sonores et vibrations est donc négligeable.

2.7 Impacts liés aux déchets

Les déchets générés par l'activité de Mediacovrac (ordures ménagères, fonds d'huile végétales et eaux de lavage) sont faibles et sont collectés et éliminés par des sociétés spécialisées. L'impact du site concernant les déchets est donc très limité.

2.8 Impacts sur le trafic

Le trafic du site actuel représente environ 0,31 % de la circulation de la route départementale 568. L'impact sur le trafic lié à Mediacovrac est donc négligeable.

2.9 Nuisances olfactives

L'activité de stockage de produits liquides dans des bacs de stockage fermés n'est pas particulièrement génératrice d'odeurs. Le site n'a reçu aucune plainte relative aux odeurs. De plus, l'absence de volatilité des produits (volatilité plus faible que des produits pétroliers) limite le risque de dégagement olfactif.

2.10 Nuisances lumineuses

Le site est le plus souvent en service pendant la période diurne et exceptionnellement ouvert en dehors des horaires habituels (en fonction des durées de dépotage des navires notamment). Le site génère très peu d'impact lumineux sur son environnement. Les premières habitations se trouvent à environ 105 m au nord du site, au-delà de la route départementale 568.

2.11 Impacts sur la faune, la flore et le patrimoine culturel

Aucune zone naturelle, monument historique, ZPPAUP ou site archéologique ne se trouve dans un périmètre d'1 km du site Mediacovrac.

L'impact du site sur la faune et la flore et sur le patrimoine culturel est donc négligeable.

2.12 Utilisation rationnelle de l'énergie

En 2012, la consommation d'électricité était de 33,45 MWh et la consommation de gaz naturel s'est élevée à 1 365 MWh. Globalement, le site ne constitue pas un impact sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

2.13 Effets sur le climat

L'activité de stockage et/ou de transfert de produits liquides depuis des camions-citernes ou des navires est faiblement émettrice de gaz à effet de serre compte tenu de la nature des produits stockés (huiles végétales, etc.) et de leur faible volatilité.

Les principales émissions peuvent provenir de la circulation des camions-citernes et des navires. Ces activités ont lieu une quarantaine de fois par an concernant l'importation des produits par navires et environ 4 000 fois par an concernant le chargement en camions ou containers.

Un stockage portuaire permet l'optimisation en termes de rejet de GES. En effet, l'émission de GES (CO₂) pour un navire est de l'ordre de 0,006 kg de CO₂/tonne/km et pour un camion de l'ordre de 0,115 kg de CO₂/tonne/km. Les produits liquides sont approvisionnés essentiellement par navires. La redistribution s'effectue ensuite essentiellement par camions sur un rayon de l'ordre de 30 km au maximum.

L'activité du site n'est pas de nature à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.

2.14 Effets sur la sécurité publique

Le site met en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour à la fois respecter les conditions d'hygiène et de sécurité applicables aux employés et pour réduire autant que possible les dangers et les risques engendrés par l'exploitation des installations.

2.15 Nuisances liées aux travaux et phases transitoires

Les bacs de stockage de produits liquides sont existants et l'activité de stockage de produits liquides de Mediacov n'est pas sujette à des phases de démarrage ou d'arrêt (phases transitoires).

Les seules phases de démarrage et d'arrêt peuvent concerner les phases de déchargement ainsi que dans une moindre mesure les phases de démarrage et d'arrêt des chaudières électriques (production d'eau chaude) et du compresseur d'air comprimé.

Les nuisances liées aux travaux et phases transitoires sont donc négligeables.

2.16 Impact sur la santé : Evaluation des risques sanitaires

Cette étude vise à évaluer l'impact du site sur la santé des populations avoisinantes de manière déconnectée du bruit de fond (circulation automobile, entreprises environnantes...) existant autour du stockage vrac de Marseille.

Le seul vecteur de transfert potentiel est l'air.

Les seules cibles potentielles sont les ERP (écoles notamment) à proximité du site.

Aucun risque sanitaire par ce mode de transfert n'est à redouter compte tenu de la nature des produits stockés et de l'activité de stockage du site (les seules émissions peuvent provenir des opérations de chargement/déchargement des camions et de déchargement des navires).

En effet, compte tenu de la nature des produits stockés et de leur faible tension de vapeur, les produits présents sur le site ne sont pas considérés comme des Composés Organiques Volatils. L'établissement ne génère donc pas de rejets atmosphériques importants. De plus les principaux composés émis, hormis les particules diesel issues de la circulation des camions-citernes, ne sont pas de nature à avoir un impact sur la santé des populations avoisinantes.

Aussi, le bruit émis par le Poste 143 en fonctionnement n'est pas à l'origine de niveaux sonores susceptibles de représenter une gêne pour les riverains. Les résultats de l'étude bruit sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les rejets liquides (eaux pluviales, ...) sont, quant à eux, maîtrisés par le débourbeur en place au niveau de l'aire de lavage qui doit être raccordé et la fosse de collecte des eaux pluviales dans la rétention (volume : 10 m³).

Les rejets d'eaux usées sont dirigés vers la station d'épuration communale.

2.17 Situation vis-à-vis de la Directive IED

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles. Elle a été transposée en droit français par le décret n°2013-374 du 02/05/2013.

Le stockage actuel porte sur l'emploi et le stockage de soude. Le site Mediacovrac n'est pas classé dans une rubrique IED (rubrique 3XXX). Le site n'étant pas concerné par la directive IED, l'évaluation des installations de Mediacovrac vis-à-vis des MTD n'est pas nécessaire.

2.18 Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

Seul l'atelier d'essai sur banc de moteur à explosion se trouve à proximité du site de Mediacovrac (à 700 m environ au nord-est du site de Mediacovrac).

Aucun effet cumulé entre ce site et Mediacovrac n'a été identifié.

2.19 Raisons du choix du site

Le site de Marseille est déjà existant. Le milieu environnant est compatible compte tenu :

- Des infrastructures routières et maritimes existantes ;
- Les habitations les plus proches se trouvent à environ 105 m au nord ;
- Le dépôt se trouve au sein d'une zone portuaire existante avec des raccordements aux réseaux existants ;
- Le milieu environnant (Faune et Flore) ne présente pas de caractéristique écologique majeure (ZNIEFF de type I la plus proche à environ 1,5 km au nord-ouest du site, zone Natura 2000 la plus proche à environ 2,7 km à l'ouest du site, ...).

2.20 Mesures de protection de l'environnement et mesures compensatoires

La mise en conformité de la cuvette de rétention (étanchéification et volume) constitue l'investissement environnemental principal du site prévu sous 24 mois.

Quatre bacs seront sortis de la cuvette de rétention (A122, A123, A124 et A125) et deux bacs (R3 et R4) limités à 3 000 m³ chacun. La capacité de stockage de la rétention principale est ramenée à 40 107 m³ dans la rétention principale et la cuvette de rétention associée ramenée à 20 054 m³.

Le coût associé est estimé à 750 000 €.

Le déboureur/déshuileur au niveau de l'aire de lavage sera raccordé au réseau des eaux usées du GPMM. Un bassin béton de volume 10 m³ permet de recueillir les eaux pluviales de la rétention afin de pouvoir les faire évacuer par un prestataire autorisé en cas de pollution.

2.21 Remise en état du site

Conformément aux articles R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'Environnement, en cas de mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifiera au Préfet la date de cet arrêt trois mois avant celui-ci. Cette notification présentera les opérations prévues dans ce cadre.